



La BNP ne cloture pas le compte de mon père dont j'ai la tutelle

Par **BSC**, le **06/11/2014** à **09:18**

Bonjour

Je suis tutrice de mon père (88 ans et Alzheimer) depuis 2007. Il y a eu révision du jugement en 2013 et prolongement de la mesure. Ma soeur est ainsi devenue co tutrice, d'un commun accord. Or la BNP nous a fait des difficultés, re demandant ma signature qu'elle détient depuis la première décision de justice, et bien avant puisque je détenais une procuration sur le compte de mes parents de longue date. Apres de nombreuses discussions, j'ai re déposé ma signature dans une agence BNP proche de mon domicile, sur le conseil du directeur d'agence de mon père. Depuis, je leur demande d'effectuer le virement du solde de son compte (et de clôturer celui ci) sur un compte ouvert au nom de mon père évidemment; banque proche de mon domicile, car mon père est depuis placé dans un établissement spécialisé loin de son ancien domicile. J'ai donc besoin de cet argent pour payer son hébergement. La dite agence ne répond pas à mon courrier en recommandé et n'effectue pas le dit virement. QUe puis-je faire pour régler définitivement ce litige ?

Par **Legalacte**, le **06/11/2014** à **15:53**

Bonjour,

Si vous avez la signature sur le compte, pourquoi ne faites vous pas un chèque sur l'ancien pour le déposer sur le nouveau, ce sera beaucoup plus simple.